

<u>Département d'Ille et Vilaine</u> <u>Mairie de Saint-Senoux</u> <u>(35580)</u>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-SENOUX</b>
<b><u>MEMBRES</u></b> En exercice : 19 Présents : 11 Votants : 15 Pouvoir : 4 <b><u>DATES</u></b> Convoc. : 16/07/20 Affich. : 16/07/20	<b>Séance du 21 juillet 2020.</b> L'an deux mil vingt, le vingt et un juillet, à dix-neuf heures, en application du III de l'article 19 de la loi 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L2121-7 et 2122-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le conseil municipal de cette commune, convoqué et réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu inhabituel de ses séances en salle Glenmor au vue du contexte exceptionnel du COVID19, sous la présidence de Madame Antinéa LECLERC, la maire.  <b><u>Présents :</u></b> Mmes DUCHET Soizic, GUILLET Sakina, HINRY Delphine, LAIR Maryline, LE COZ Adeline, LECLERC Antinéa, MM BOUTILLIER Pierre Marie, LE COZ Benoit, REDOU Pierre, THOMAS Christophe, VICTOIRE Pierre  <b><u>Absents excusés :</u></b> M. CORMIER Jean-Pierre, Mme DARMAILLACQ Marion (pouvoir à Mme LECLERC Antinéa), Mme DUBOURG Géraldine, M. LE TROQUER Paulo (pouvoir à M. THOMAS Christophe), Mme LE BRUN Hélène (pouvoir à M. LE COZ Benoit), Mme MEREL Danièle, M. PROVOST Patrice, M. TEXIER Nicolas (pouvoir à Mme HINRY Delphine)  Madame LAIR Maryline a été désignée en qualité de secrétaire de séance

➤ **62.20 GROUPEMENT DE COMMANDE DEBROUSSAILLAGE GIROBROYAGE DES CHEMINS D'EXPLOITATION ET DES VOIES COMMUNALES - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS**

Il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la commune lors des séances de la commission d'ouverture des plis du groupement de commandes.

Sont désignés : **Membre titulaire : Delphine HINRY / Membre suppléant : Maryline LAIR**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à l'unanimité.

➤ **63.20 COMPOSITION DE LA COMMISSION IMPOTS : PROPOSITION DE MEMBRES**

Madame la Maire informe le conseil qu'il convient, suite aux élections municipales, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission Communale des Impôts Directs (CCID). Le Directeur Régional des Finances Publiques demande au conseil de proposer 24 contribuables.

Les contribuables proposés, imposés à la Taxe foncière, la Taxe d'Habitation et/ou la Cotisation Foncière des Entreprises :

- Monsieur LEGENDRE Yannick
- Monsieur TEXIER Nicolas
- Madame DUCHET Soizic
- Monsieur GAVAUD Bernard
- Madame HINRY Delphine
- Monsieur GUILLORET David
- Monsieur MASSIOT Christophe
- Madame GUILLARD Hélène

- Madame CLOSIER Nathalie
- Madame PARGUEZ Bénédicte
- Madame NAULLET Camille
- Monsieur RENAUD Xavier
- Monsieur BOUGEARD Claude
- Monsieur LANDAIS Julien
- Monsieur De la PINTIERE Paul
- Monsieur COCAUD Benoit
- Monsieur DELILLE Pierre-Adrien
- Monsieur GRASLAND Yves
- Monsieur LEPRINCE Philippe
- Monsieur Eric THÉZÉ
- Monsieur Christian DESSON
- Madame Josiane DIVET
- Monsieur Pierre TRIBALLIER
- Monsieur Julien THOMAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte la proposition de membres à l'unanimité.

➤ **64.20 RESSOURCES HUMAINES : RENOUELEMENT DE CONTRAT**

Vu les besoins du service périscolaire, Madame la Maire demande au Conseil Municipal de renouveler pour une année supplémentaire le contrat d'un agent du service périscolaire :

- A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 :

Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe non titulaire à temps non complet :  
Indice Majoré **327** - temps de travail hebdomadaire annualisé de 3.86 heures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et décide à l'unanimité:

- **D'ACCEPTER** cette proposition pour permettre le renouvellement du contrat et
- **D'AUTORISER** Madame la maire à signer tout document y afférent.

➤ **65.20 PERISCOLAIRE : MODIFICATION DES TARIFS POUR LES PERSONNES EXTERIEURES A LA COMMUNE**

Madame la Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 24 juin 2019 fixant les tarifs du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 janvier 2020.

Pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 janvier 2021, il est proposé:

- **D'UNIFORMISER** les tarifs extérieurs en ne créant qu'une seule catégorie (plus de distinction suivant la date de scolarisation avant ou après le 1<sup>er</sup> septembre 2018)
- **D'AUGMENTER** de 0.70€ le tarif des repas exceptionnels afin de s'aligner sur les tarifs sénonnais

Il est donc proposé les tarifs ci-dessous pour la période du 1er septembre 2020 au 31 janvier 2021.

Modalités	Tarif sénonnais	Tarif extérieur
<b>Maternelles et élémentaires</b>		
Garderie (matin/soir)	0.85€ la ½ heure	1.10€ la ½ heure
Repas	4.10 €	4.80€
Repas exceptionnel	4.80 €	5.50€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

#### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

- ❖ Dans le cadre de sa délégation, Madame la Maire décide d'ester en justice dans le cadre du dossier GERONDEAU (recours contre le dossier de permis de construire de M. et Mme NAULLET à Bruzon)
- ❖ **LOCATION** d'un logement au 22 rue des Bateliers à Monsieur TEXIER Philippe
- ❖ **GLENMOR** : Après avoir pris connaissance de ce dossier, la commission travaux a pris contact avec le maître d'œuvre choisi pour la phase d'étude et lancement des consultations. Les devis des artisans ne sont plus valables depuis le 4 juillet dernier et devront, si le projet est poursuivi en l'état, être relancés auprès de l'ensemble des entreprises. La mission du maître d'œuvre est close pour cette première tranche. Une nouvelle étude du projet avec une vue globale sera menée avec les usagers dès le 20 septembre 2020.
- ❖ **BARANOUX** : En janvier 2020, une consultation de maîtrise d'œuvre pour le bar épicerie a été lancée. Cette consultation a été infructueuse pour cause d'absence de réponse. Il y a donc lieu de relancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre avec phasage des travaux.
- ❖ **PLACE AU VILLAGE** le 20/09/2020 : La municipalité profite de la journée du patrimoine, des 20 ans de la bibliothèque et du marché des producteurs pour lancer sa première participation citoyenne. Les habitants seront invités à participer à plusieurs ateliers avec la municipalité.
- ❖ **CHANTIERS PARTICIPATIFS** : sentiers, cimetière, église : plusieurs chantiers participatifs verront le jour à la rentrée : nettoyage de l'église, défrichage des chemins de randonnée et renouvellement de la signalétique. Les volontaires sont les bienvenus.
- ❖ **SERVICE TECHNIQUE** : pénalisé par le confinement et la mise en disponibilité de leur responsable, les services de la commune sont actuellement débordés. 2 agents sont venus en renforts depuis le 15 juillet et ce jusqu'au 31 juillet 2020.
- ❖ **INFO MASQUES** : des masques adultes et enfants sont disponibles en mairie. Les habitants sont conviés à venir les retirer.
- ❖ **SITUATION DE SAINT SENOUX DANS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES** : les délégués communautaires ont décidé de ne pas prendre de vice-présidence afin de se dévouer totalement à la commune. Néanmoins, ils seront présents au sein des commissions environnement et tourisme.
- ❖ **LOTISSEMENT LES CERCLIERS** : Une réunion s'est tenue le 5 juin 2020 sur site entre le gérant de la société VIABILIS Aménagement, les entreprises sous-traitantes et plusieurs élus communaux dont

Madame la Maire ainsi que plusieurs habitants. Une seconde phase des travaux devrait être lancée début septembre pour une durée de cinq semaines. Une nouvelle réunion est prévue entre les acteurs avant le début de cette seconde phase. Des LEDS seront installés pour les éclairages collectifs.

- ❖ **LA CAOZERIE** : la mairie a fait l'acquisition d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite ainsi que d'un carillon pour l'entrée et d'une signalétique appropriée pour l'intérieur afin d'ouvrir le rez-de-chaussée du bâtiment en respectant les normes d'accueil public.

Une convention a été passée entre la mairie et les deux praticiennes. Celle-ci convient d'une tarification mensuelle qui correspond à deux demi-journées par semaine pour Mme ORHAN et de trois demi-journées par semaine pour Mme BAUDRILLART. Une gratuité estimée à 4 mois a été accordée à Mme BAUDRILLART correspondant au temps passé à peindre les locaux. Cet accord ayant été délibéré par l'ancienne municipalité n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délibération en conseil municipal.

Mme ORHAND a commencé à recevoir du public depuis le 3 juillet 2020. Mme BAUDRILLART a démarré depuis le 6 juillet.

- ❖ **VOIE COMMUNALE ET PAROI ROCHEUSE** : La voie communale n°2 le long de la vilaine est fermée depuis l'hiver dernier à la suite d'éboulements et de risques trop importants. Dans la mesure où cette voie et son devenir concernent la commune de Saint Malo de Phily nous nous sommes entretenus avec Monsieur Alain Pavoine adjoint au maire de Saint Malo de Phily en charge des services techniques le 26 juin 2020 sur site. Plusieurs élus et agents communaux étaient présents ainsi que Cédric Duchet habitant de Saint-Senoux et chef de service DGRD des travaux routiers du Département. Ces derniers ont pris connaissance du diagnostic remis par le bureau d'étude Géolithe.

Suite à un entretien avec Bertrand MERRER chef du service construction départemental des Pays de Redon et des Vallons de Vilaine et de Sébastien JOLIVET responsable départementale des routes de l'agence de Bain de Bretagne, il est recommandé à la commune de Saint-Senoux de mettre en place des merlons de terre.

- ❖ **INSCRIPTIONS CONSEIL MUNICIPAL** : pour assister au conseil municipal, nous invitons les habitants à s'inscrire auprès de l'accueil en mairie ou sur le site internet de la mairie. Aucune inscription ne se fera par le biais de Facebook.

Le prochain conseil se tiendra le jeudi 27 août 2020 à 19h.

**La séance est close à 20h11.**